L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. [illegible] de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 DECEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 9 DECEMBRE

[illegible]rteurs de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] des abonnements "à la semaine" à [illegible] 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] midi, chez M. Blois, en face du Bayou St-[illegible] en bois, Orgues, Glaces, Lampes, &c.
[illegible] Forstall, au coin de la rue White et du Bayou—Une Vacherie.
[illegible] aujourd'hui, à midi, au City Hotel, rue [illegible]mune,—Une jolie petite résidence, à l'en-[illegible] Labarpe et Robertson.

Le Message de M. Lincoln.

[illegible] ne savons vraiment ce qui l'emporte, [illegible] document, de l'hypocrisie, de l'impu-[illegible] de la stupidité. Nous n'y trouvons ni [illegible] brutale du fanatisme qui explique [illegible] reprises folles et téméraires chez des [illegible] aveuglés par l'appât d'un but chiméri-[illegible] audace radicale de l'ambition qui ne [illegible] aucun moyen, devant aucune [illegible] pour satisfaire une convoitise [illegible] le pouvoir. En lisant ce tissu de men-[illegible] adresse soit des puissances étrangères, [illegible] Etats du Nord, soit des Etats du Sud, [illegible] demandons qui M. Lincoln espère [illegible] et nous arrivons à la conviction qu'il [illegible] parvenu à se tromper lui-même et qu'il [illegible] écrasé par le poids des embarras de tout [illegible] accumulés autour de lui.

[illegible] une tâche facile de relever une à [illegible] contradictions dans lesquelles tombe le [illegible] des Etats-Unis. Après avoir consta-[illegible] ses relations avec les puissances [illegible] ne sont pas très satisfaisantes (chose [illegible] extraordinaire avec les aimables pro-[illegible] M. Seward), M. Lincoln déclare qu'il [illegible] convaincre ces puissances que le meilleur [illegible] pour elles d'obtenir leur approvisionne-[illegible] coton est d'attendre que les armées [illegible] aient achevé la conquête du Sud. [illegible] ment, M. Seward avait déjà promis [illegible] la peau de l'ours à l'automne, et il ne [illegible] devoir être mieux en mesure pour le [illegible] janvier, qu'il ne l'a été en octobre. Les [illegible] menacent donc de se fâcher et nous [illegible] qui sent l'orage venir, aussitôt après le [illegible] étalage du nombre des troupes offertes [illegible] gouvernement, s'empresse de conseiller l'or-[illegible] de la milice, organisation *qu'exige* [illegible] *du pays.*

[illegible] assurance imperturbable, le fondeur [illegible] recommande la construction d'un [illegible] fer dans trois des Etats du Sud; la [illegible] du projet est de rallier Cincinnati [illegible] Il n'y a qu'une ou deux petites [illegible] à surmonter—la conquête de ces états [illegible] de Charleston.

[illegible] trait non moins joli du message est [illegible] allégué par M. Lincoln pour s'être [illegible] nommer des juges dans les Etats [illegible] Il a craint d'assumer un pouvoir [illegible] Quelle susceptibilité délicate de la [illegible] homme qui a foulé aux pieds toutes [illegible] son pays et toutes les lois humaines! [illegible] de croire que M. Lincoln fait de [illegible] il ajoute: "J'espère que le Congrès [illegible] un arrangement provisoire pour [illegible] recouvrement des créances dans les [illegible] Sud. Son armée de 600,000 hommes [illegible] faire jusqu'à présent, mais quel est [illegible] rebelle qui oserait résister à un [illegible] provisoire du Congrès?

[illegible] se moque M. Lincoln quand il propose [illegible] les négociations avec la Virginie dans [illegible] obtenir une rétrocession de cette partie [illegible] de Colombie, située sur la rive mé-[illegible] du Potomac? Est ce dans le but de [illegible] en sûreté l'armée de McClellan contre [illegible] du rebelle Beauregard? Avec [illegible] on ces négociations, est-ce avec le [illegible] Letcher ou la convention virginien-[illegible] Richmond, où ne serait-ce pas avec ce [illegible] gouverneur du village de Wheeling, [illegible] sur sa malle toute faite à portée de la [illegible] et qui ne demandera pas mieux que [illegible] à vil prix toute la Virginie, si on la [illegible]—voilà ce que l'avocat de l'Illinois [illegible].

[illegible] percer le découragement dans les [illegible] que fait M. Lincoln pour grossir les [illegible] remportés par ses expéditions navales. Il [illegible] orgueilleusement que les Fédéraux ont [illegible] dans quelques îles, mais il néglige de [illegible] qu'ils ont toujours *lâché pied* sur le [illegible]. Le rédacteur du message tient beau-[illegible] à sa théorie de l'unionisme dans [illegible] il n'y a pas d'unionistes il faut en créer [illegible] prix, comme Bombino, après avoir été [illegible] de son royaume, a su se créer des sujets [illegible] dans les Calabres. Le message ne dit [illegible] coûte par tête un unioniste brûleur [illegible]. Cependant, il avoue que le tiers des [illegible] du Kentucky, du Maryland, du De-[illegible] et du Missouri sont parmi les insurgés. [illegible] deux autres tiers combien y en a-t-il dans [illegible] des Fédéraux? Bien peu s'il faut en [illegible] rapport de l'adjudant-général Thomas, [illegible] fallu fabriquer des régiments kentuckiens [illegible] gens de l'Ohio et de l'Indiana.

[illegible] à présent, le gouvernement de Wash-[illegible] avait fondé son espoir de conquérir le [illegible] la supériorité du nombre. Les faits [illegible] donné quelques légers démentis à cette [illegible], Lincoln se rassure en établissant une [illegible] entre le Nord et le Sud au point de [illegible] capital et du travail—la comparaison, [illegible] plume, n'est pas à l'avantage du Sud.

[illegible] la partie capitale de ce discours et la [illegible] vraiment amusante, sans contredit, est [illegible] trait aux esclaves. Malheureusement, [illegible] ce que nous avons est trop incomplète [illegible] que nous puissions apprécier le grandissime [illegible] la panacée salutaire de M. Abraham Lin-[illegible] dans tous ses détails.

[illegible] que nous pouvons le présumer d'après [illegible] du message, Lincoln, tout en persis-[illegible] à maintenir comme objet principal de la [illegible] la préservation de l'Union, semble con-[illegible] comme indispensable l'adoption de me-[illegible] propres à atteindre le but véritable de son [illegible] abolition. Mais il n'ose pas aborder de [illegible] cette question brûlante, ses suggestions [illegible] et l'on voit qu'il préfère laisser la [illegible] ou l'odieux de l'entreprise au [illegible]. Son plan est à peu près celui-ci:

[illegible] prononcerait dans chaque Etat la confisca-[illegible] des esclaves des rebelles (il en resterait peu [illegible] ne seraient pas confisqués), et les Etats paie-[illegible] leur part dans la contribution de guerre au [illegible] gouvernement fédéral, en bois d'ébène, suivant [illegible] d'évaluation qu'on ne nous fait pas con-[illegible]. Une fois ces esclaves remis au gouver-[illegible] fédéral, qu'en fera celui-ci? Lincoln [illegible] pas embarrassé pour si peu. Ecoutez-le, [illegible] parti et son roman imaginaire n'est [illegible] moins riche que celui de la *Perrette* du *Pot [illegible]*.

[illegible] acheterai, dit-il, un joli petit territoire [illegible] sous un climat généreux, j'y transporterai [illegible] noirs affranchis et même les noirs libres, dont [illegible] contact gêne les blancs du Nord, et j'établirai [illegible] ce bienheureux coin de terre une colonie [illegible] auprès de laquelle toutes les utopies de [illegible] d'Owen, de Fourier et de Cabet ne sont [illegible] de la saint Jean. Le climat de ce territoire, [illegible] le Congrès doit s'empresser d'acheter (en [illegible] les détenteurs de cette terre promise à [illegible] présenter au trésor), sera tel que les noirs y [illegible] heureux comme les gens du pays de [illegible]; ils n'auront qu'à bien boire, bien [illegible], bien dormir, sans travailler, la terre se [illegible] de leur fournir elle-même tout ce dont [illegible] auront besoin, ou à défaut de la terre, la gé-[illegible] du congrès fédéral devant pourvoir à [illegible] les frais."

Les dépenses seront peut-être un peu fortes, [illegible] M. Lincoln déclare que c'est une nécessité [illegible] et qu'il est impossible de perpé-[illegible] M. l'Union—monsieur—[illegible] ces mesures radicales [illegible] but atteindront peut-être [illegible] les déloyaux. Ce sera [illegible] Lincoln n'y peut rien. Il [illegible] l'Union et sa colonie de noirs [illegible] libres,—tant pis pour les [illegible] déloyaux qui auront à en sup-[illegible] conséquences!

[illegible] lecteurs trop curieux, demande [illegible] quel procédé s'opérera la confiscation et la [illegible] des esclaves des rebelles, par les Etats [illegible] ou le gouvernement fédéral, [illegible] pourrons que lui répondre: "par les [illegible] radicales indispensables," mais il nous [illegible] de lui donner une autre explica-[illegible] sur ce point.

Depuis le 4 mars 1861, Abraham Lincoln a [illegible] messages et deux proclamations. [illegible] à donner la palme au der-[illegible] troisième message [illegible] C'est de plus fort [illegible] comme chez Nicolet!

[illegible] PENSACOLE.— Une lettre de [illegible] qu'il y a eu beaucoup [illegible] Rosa, et qu'on [illegible] 60 tués, et que [illegible] blessés.

[illegible] "Avant hier, il y a [illegible] 12 coups de canons à un enter-[illegible] plus de mille soldats, [illegible] et on suppose que le vieux Harvey n'est plus. [illegible] c'est sans doute à cela que nous devons la ces-[illegible] du feu.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(*Dépêches de samedi.*)

Proclamation du génl. Price—Grande excitation à St Louis—Le cabinet de Lincoln endosse la responsabilité de la capture de ses commissaires.—M. Mason répond de la vie de Corcoran.

Le St Louis *Democrat* du 4 courant annonce que le général Price a lancé une proclamation demandant une addition de 50,000 volontaires Missouriens. Il en est résulté une grande agitation et une terrible consternation à St Louis.

Le cabinet de Lincoln a pleinement approuvé la capture des Commissaires Confédérés Mason et Slidell. Le Congrès a également passé une résolution requérant le Président d'emprisonner étroitement M. Mason, en représailles de l'incarcération du colonel Corcoran par le gouvernement Confédéré.

Opdyke a été élu Maire de New York à une majorité de 1000 voix sur son principal compétiteur, Francisco Wood (candidat de la paix).

Une dépêche spéciale transmise de Knoxville au Memphis Appeal annonce que le célèbre Parson Brownlow a été arrêté comme traître et envoyé en prison par le général Carroll.

Brashear City, 7 décembre.—Un pêcheur d'huîtres qui vient d'arriver annonce que lundi un canot venu de la flotte de blocus s'est arrêté à son campement, que neuf hommes en sont descendus et lui ont demandé du whiskey. Il leur en donna jusqu'à ce qu'ils fussent trop ivres pour se tenir et qu'ils se couchèrent pour dormir. Il les dépouilla alors de leurs armes, enleva les galons d'or de la casquette de l'officier, deux portraits de femmes yankees qu'il portait sur lui, sa commission et son sabre.

Le pêcheur a porté ici ces trophées; s'il n'eût été seul, il se serait rendu maître de toute la bande lincolniste.

Le nom de l'officier est Childs. Il est lieutenant à bord de l'Annie Taylor."

NOUVELLES DE RICHMOND.

DUEL PRES DE CETTE VILLE.

Richmond, 7 décembre—Deux "gamblers", Washington Worsham, de Norfolk et Jas Mc Culloch, autrefois de la Nouvelle Orléans, se sont battus ce matin. Worsham a été mortellement blessé et on rapporte qu'il est mort depuis; McCulloch a été également blessé,—on ne dit pas s'il est mortellement. La distance était de 12 pas.

Pas de nouvelles intéressantes des camps.

De Charleston.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Protet du "Trent" contre la saisie des ministres Mason et Slidell.

Charleston, 7 déc.—Le *Courrier* de ce matin publie des nouvelles de la Havane à la date du 24 novembre, annonçant que le capitaine et l'agent de la malle du steamer anglais *Trent* ont enregistré un protet devant les autorités de St Thomas et ont envoyé un messager spécial à bord du steamer Lafayette pour rapporter en Angleterre, au gouvernement, la capture de MM. Mason et Slidell.

De Savannah.

Le général Butler à Port Royal.

Savannah, 7 déc.—Le *News* annonce que Picayune Butler est arrivé à Port Royal ce matin.

Le 24me régiment du Mississippi est arrivé sur la côte ce matin.

(DÉPÊCHES DE HUIT.)

De Richmond.

Richmond, 7 déc.—Le Congrès a passé et le Président a approuvé un acte relatif au blanchissage du linge dans les hôpitaux et de celui des soldats malades. Le nombre et le salaire des blanchisseuses devant être réglés par le secrétaire de la guerre.

Pas de nouvelles des camps.

Le capitaine du *Trent* a remis un protêt entre les mains des autorités compétentes à St-Thomas, et celles-ci ont envoyé sur le steamer *Lafayette* un message spécial chargé de faire un rapport au gouvernement anglais sur l'affaire Slidell et Mason.

De Memphis.

Memphis, 7 déc.—Des dépêches publiées dans les journaux de St-Louis, disent que le général Price a adressé une proclamation au peuple du Missouri, et aussi que le général Price a ordonné au général McCulloch de le suivre et que ce dernier a refusé d'obéir.

L'armée a commencé à prendre ses quartiers d'hiver dans l'Arkansas, et McCulloch est à Little Rock, se rendant à Richmond.

Rien de nouveau de Columbus. On y retient les steamboats, et on suppose qu'on a en vue un mouvement prochain.

De Nashville.

Nashville, 8 décembre.—Des dépêches reçues ici hier de Bowling Green disent que le capitaine Morgan, avec un détachement de cavalerie, s'est avancé jusqu'à cinq milles de l'armée ennemie, et a brûlé le pont du Bacon Creek que les fédéraux avaient récemment reconstruit. Le capitaine Morgan a aussi capturé plusieurs canons et plusieurs chevaux.

Le corsaire rebelle Nashville.

CONDAMNATION A MORT DU COL. KERRIGAN.

New York, 2 déc.—Une dépêche de Washington dit que le secrétaire Weller fait en ce moment des arrangements pour empêcher de nouveaux outrages dans les eaux anglaises par les corsaires rebelles, et que le *Nashville* sera probablement gagné de vitesse par les navires fédéraux.

On rapporte que le colonel Kerrigan, du 12e régiment de New-York, a été condamné à mort par une cour martiale, pour crime de haute trahison. L'ordre d'exécution est déjà signé par Lincoln; Kerrigan était membre du Congrès où il représentait la ville de New York.

De Washington,

CONGRES DU NORD.

Washington, 2 déc.—Au Sénat, Trumbull a donné notice qu'il introduirait demain, un bill ordonnant la confiscation des propriétés des rebelles, et donnant la liberté aux esclaves dans tout le Sud.—A la Chambre, on a adopté des résolutions invitant Lincoln de mettre Mason et Slidell au secret jusqu'à ce que le colonel Corcoran et le colonel Wood soient traités comme l'ont été tous les prisonniers faits par les Etats Unis sur le champ de bataille.

De New-York,

Insulte faite au steamer des E. U. Iroquois, à Curaçao.

New York, 2 déc.—Le correspondant du *Herald*, à Curaçao, dans sa lettre du 9 novembre, dit que le steamer des Etats Unis *Iroquois* est arrivé de Laguyra avec l'intention d'entrer dans ce port, mais le commandant fut informé par les autorités gouvernementales que son navire ne pourrait pas rester plus de 48 heures dans le port, excepté en cas de détresse. Le commandant a répondu que son navire n'entrerait pas dans le port sous de pareilles conditions, et il s'est immédiatement retiré et s'est dirigé vers l'Ouest.

De Memphis.

Le colonel Henry Heat nommé au commandement du département du Missouri et de l'Arkansas.

Memphis, 8 déc.—Le colonel Henry Heath, de la Virginie, à ce qu'on rapporte d'après de bonnes sources, a été placé au commandement du département du Missouri et de l'Arkansas, ce qui laisse le général Price et McCulloch dans leurs positions présentes. On attend le général McCulloch ici ce soir.

L'AFFAIRE DU TRENT.

LA QUESTION JUGÉE PAR UN JURISCONSULTE LINCOLNISTE.

(*Tiré de la* Tribune *de Chicago, 21 novembre.*)

Un jurisconsulte distingué de l'Ouest, nous envoie le résumé suivant des questions que soulève l'affaire du *Trent*. Comme ce résumé est le résultat de longues réflexions, guidées par une érudition profonde, il est tout à fait digne d'attention.

Voici ce résumé:

Aux termes du droit des gens, le pont du *Trent* était une partie du territoire anglais.

Le *Trent* n'avait pas violé le blocus; il n'était parti d'aucun port rebelle, et conséquemment n'était pas sujet à être capturé. C'était un paquebot portant la malle publique, et faisant le trajet d'un port anglais à un autre port anglais.

Les personnes ne sont pas considérées comme objets de contrebande.

MM. Mason et Slidell étaient ou des rebelles fugitifs, et dans ce cas ils n'étaient pas autre chose que des réfugiés politiques, ou bien c'étaient des envoyés accrédités auprès du gouvernement anglais.

Si ce sont des réfugiés politiques et qu'ils soient sur le territoire anglais, avons-nous le droit de violer ce territoire et de les arrêter?

Si ce sont des envoyés accrédités, avons-nous ce droit?

Y a-t-il une nation ayant le moindre respect pour elle-même, qui voulût jamais consentir à livrer un réfugié politique, ou un envoyé accrédité près de son gouvernement?

Et s'il n'est pas une seule nation qui voulût le livrer, encore bien moins est-il à supposer qu'il y en ait une qui voulût se soumettre à une violation de territoire ou à un enlèvement forcé?

Ce sont là de graves questions; et tout en ayant l'esprit et la confiance que nos ministres de Washington nous prouveront qu'ils ont le droit de leur côté, j'attendrai leur décision avec une certaine anxiété.

La proclamation de la Reine ne nous donne aucun droit, comme vous savez. C'est là une affaire privée entre elle et ses sujets.

NOUVELLES DE COLUMBUS.—Le *News* de Columbus, de jeudi, contient les passages suivants:

Le général Jeff. Thompson.—Cet officier si fort admiré par le Sud, et si redouté des soldats du Nord, était en ville hier. D'où vient-il, et où va-t-il, c'est ce que nul ne sait encore. Nous n'avons pas eu le plaisir de le rencontrer cette fois ci, mais on nous affirme qu'il a dit que si la nouvelle que le *Sioux* a donnée de l'incendie de l'*Empress* n'est pas encore vraie, elle le sera bientôt.

On fait des préparatifs pour rendre l'hiver plus tolérable. Les maisons seront terminées pour la plupart des régiments vers la fin de la semaine.

—Nos jeunes soldats s'amusent, en attendant, à jouer à la balle ou à la palette à l'entour des camps.

Le général Polk a repris le commandement de l'armée de Columbus.

NOUVELLES DE PENSACOLE.—Pensacole, 4 décembre.—Rien d'important ici. Une petite goëlette de guerre des Etats Unis vient de se joindre à notre flotte. La flotte ennemie se compose maintenant d'une frégate de guerre, d'une corvette de guerre, de deux steamers (probablement de New York) un clipper, un brick, un navire marchand et quatre goëlettes.

Hier, deux soldats du 24me Mississipi ont été tués et un troisième grièvement blessé par l'explosion, près du wharf central de l'arsenal de marine,—d'une bombe yankee, lancée par un des mortiers ennemis lors du bombardement. Ils étaient occupés à examiner cette bombe, lorsqu'en pressant trop fortement sur la capsule, ils la firent éclater. Les victimes sont: les caporaux W. F. Leggett et J. D. Patterson, tués, et le simple soldat J. H. Loflin, blessé. Ils appartenaient aux "Coving Terribles".

[Correspondance du *Mobile Advertiser*.]

Des arrangements viennent d'être pris entre la compagnie de l'Express du Sud et la compagnie du grand chemin de fer du Nord, par suite desquels la compagnie de l'Express pourra recevoir de tous les points du Nord et de l'Est, et envoyer chaque jour les objets qui lui seront confiés, par la ligne de chemin de fer, se rélliant à Montgomery.

La compagnie de l'Express a aussi établi un bureau à Pensacole, et envoie maintenant sur la même ligne de grandes quantités de frêt, paquets, &c par le chemin de l'Alabama et de la Floride, auquel se relient à Palmetto le chemin de fer de Mobile et le grand chemin du Nord.

DEPECHES DE WASHINGTON.—Nous trouvons dans le *Memphis Appeal*, ce qui suit:

2 décembre.—On a reçu ici la nouvelle que l'une des clauses du traité avec le gouvernement mexicain stipule qu'il sera fait un prêt de dix millions par notre gouvernement, pour être fourni en cinq annuités de deux millions chaque, en retour de certaines avantages en faveur de notre commerce, et du droit de passage accordé aux troupes des Etats Unis sur le territoire mexicain.

Le général McClellan a, dit-on, fait les plus vives représentation au Président en faveur d'un échange régulier et systématique des prisonniers. Il réussira probablement à faire prévaloir cette mesure humanitaire.

Les avant-postes rebelles n'ont pas gagné un pouce de terrain, de notre côté. Au contraire, les nôtres se sont avancés sur le territoire de l'ennemi.

Le général McClellan est en marche sur Leesburg, et les généraux Smith et Porter étendent leurs lignes en avant, pendant que les généraux McDowell et Franklin surveillent le centre de l'armée ennemie, qui s'affaiblit de jour en jour.

Une dépêche spéciale adressée au *New York Tribune*, dit: "Je suis à même d'affirmer de la manière la plus positive que le cabinet est maintenant unanime en faveur de la politique conservatrice du Président.

NORFOLK, 3 DECEMBRE.—Un combat naval a eu lieu hier matin à l'embouchure de James River, entre le steamer confédéré *Patrick Henry* et les frégates fédérales *Cumberland* et *Congress*, assistées de quatre chaloupes canonnières. Le feu a duré plusieurs heures, et l'une des chaloupes a été fortement endommagée. Le *Patrick Henry* n'a reçu aucune avarie.

PRISE ET REPRISE DE LA GOËLETTE CONFÉDÉRÉE PURDY.—Vendredi, 29 novembre, la goëlette confédérée *Purdy*, capitaine Collins, était à l'ancre à l'embouchure du bayou Belle Isle, quand elle fut soudainement attaquée par huit Lincolnistes montés dans une petite embarcation, et armés jusqu'aux dents. Outre leurs armes personnelles, ils avaient à bord de l'embarcation un petit canon de 2, qui était dans le fond.

Le capitaine de l'embarcation somma le *Purdy* de se rendre, et le capitaine Collins, arma son fusil, en disant que cela demandait réflexion. Aussitôt tous les fusils furent braqués sur lui. Le capitaine Collins, voyant qu'il y avait de la folie à résister, se rendit. On lui permit de prendre ce qu'il voudrait emporter, et de se retirer avec ses trois compagnons. Les Lincolnistes se dirigèrent avec leur prise vers le Sud-Est.

Environ trois heures après, le capitaine Samuel Parker vint à portée de voix de Belle Isle avec le *sloop Florida*, ayant à bord deux hommes. Le capitaine Collins le héla, et lui et ses compagnons se joignirent à lui et se mirent à la poursuite du *Purdy*.

Ils n'étaient en tout que six, mal armés, contre huit Lincolnistes. La ruse leur tint lieu de force. Ils avaient à bord une poupe, qu'ils masquèrent, n'en laissant passer que le bout qui imitait, à s'y méprendre, un canon de six. Cette manœuvre leur réussit. Les Lincolnistes n'eurent pas plus tôt vu le *Florida* que le croyant armé, ils se hâtèrent d'abandonner leur prise, y laissant 12 boîtes de cartouches, 2 pistolets, 7 fourreaux de coutelas, une douzaine de ceintures, et une lettre qui venait d'être écrite par un des membres de l'expédition, dans laquelle ils faisaient un pompeux récit du combat, et affirmaient qu'ils avaient tué, blessé ou fait prisonniers environ 20 rebelles, et capturé leur navire.

FEU.—La maison de M. Wm. Collins, sur le Bayou Bœuf, a été entièrement consumée par les flammes, la semaine dernière; et tout ce qui se trouvait dans la maison a été détruit. On assure que M. Collins avait plusieurs mille piastres en espèces dans sa maison à ce moment.

EXTRAIT DE LA PATRIE.—Nous avons trouvé sur notre bureau un numéro du journal *la Patrie*, du 10 octobre, qui nous a été apporté par un voyageur. C'est le premier exemplaire de journal français que nous ayons vu depuis le mois de juillet et nous remercions la personne qui nous l'a procuré.

Dans ce numéro nous trouvons un article sur les affaires américaines, dans lequel se trouve relatée la capture de Lexington par Price, et qui se termine par quelques réflexions au sujet de la grande expédition de Lincoln, que l'on croyait destinée à la Nouvelle-Orléans, réflexions que nous reproduisons:

"Des renseignements dont la source nous offre toute garantie, nous apprennent que M. Lincoln, désespérant d'aboutir à quelque résultat que ce soit au moyen des armées de terre, a décidé de combiner l'action du général Mac Clellan avec une expédition maritime dirigée sur la Nouvelle Orléans. Il s'agirait, dans la pensée du gouvernement fédéral, de s'emparer de la métropole des Etats du Sud, et, au moyen de cette puissante diversion, de battre le général Beauregard, dont la défaite, dans la pensée des hommes du Nord, aurait pour conséquence de faire rentrer le Sud dans les conditions où se trouvaient les deux régions avant la séparation.

"Tous les projets peuvent paraître d'une réalisation facile en théorie; les difficultés ne se révèlent le plus souvent qu'alors qu'on met la main à l'œuvre.

"Il est certain, d'après les lettres qu'on nous a adressées, que l'expédition tentée par M. Lincoln est un espèce de va-tout, un dernier enjeu, une tentative suprême dans laquelle le gouvernement de Washington a placé sa dernière espérance. Il n'est pas le seul, du reste à envisager les choses sous cet aspect. Nous croyons que les hommes sensés en Europe et sans doute les gouvernements considèrent cette expédition contre la Nouvelle Orléans comme devant être le fait décisif de la séparation américaine. En cas de non réussite, l'Europe serait évidemment fondée à invoquer les faits accomplis, la volonté des populations, enfin les intérêts considérables engagés dans cette grande affaire pour amener par une reconnaissance définitive, le terme d'une guerre civile dont la prolongation, inutile à la cause de l'Union, ne pourrait être désormais qu'un obstacle fatal à l'essor et à la prospérité des deux peuples.

CHRONIQUE LOCALE.

Célébration de la Ste-Barbe.—La quatrième compagnie du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, capitaine Armand Guyol, a célébré hier la fête de la Sainte-Barbe, patronne des artilleurs, mais simplement et sans éclat et uniquement pour obéir à la vieille tradition du bataillon. La compagnie est sortie à 9 heures du son arsenal, musique en tête et bouquets au fusil, et s'est rendue à l'église St. Augustin pour entendre la messe. Une quête faite au profit des orphelins du troisième district a produit la somme de $65 [illegible], nous dit-on, viendra fort à propos en aide à l'asile, privé en partie, par suite des circonstances, des ressources qu'il tirait habituellement de la libéralité publique. L'abbé Joubert, curé de St. Augustin, a prononcé un sermon sur la fête de l'Immaculée Conception qui se trouvait coïncider avec celle de la Ste Barbe et il a fait allusion en quelques mots à cette patronne des artilleurs.

Après la messe, la Compagnie a fait une promenade dans les principales rues de la ville et est revenue à midi à son arsenal où une collation fort simple avait été préparée. Cette fête, toute de famille, s'est terminée par quelques santés qui ont été portées dans l'ordre suivant: Par le capitaine Guyol, à la Confédération du Sud, au président Davis et au vice président Stephens; aux armées confédérées qui sont sur les frontières, aux compagnies du Bataillon qui sont en service actif dans les forts; par le canonnier Miltenberger, à la Louisiane et au général Beauregard, qui l'a si dignement représenté à la guerre; par le lieutenant Maxent, à la mémoire du major Gally; par le sergent Grata, au général Lovell; par le canonnier Dufossat, à la presse des Etats Confédérés, et en réponse, par le canonnier Limet, rédacteur de l'ABEILLE, aux officiers et aux membres de la Compagnie de réserve du Bataillon d'Artillerie d'Orléans; par le sergent-major Villarubia, à l'obéissance passive, à la discipline et à la confusion de Lincoln et de ses armées; par le lieutenant O'Connell, au commodore Hollins; par le sergent Chopin, à l'union de la Compagnie. Diverses autres santés ont été portées au gouverneur Moore, au général Lovell, au général Bragg, aux dames du Sud, à l'artillerie des armées confédérées, au général Jackson et au major Planché, à l'ex-major Buisson, à la mémoire du lieutenant-colonel Dreux et des autres soldats du Sud tombés au champ d'honneur, au chirurgien de la Compagnie, le docteur Sabin Martin, à la libération de nos ministres Slidell et Mason, arrêtés en violation du droit des gens, etc.

A deux heures, les membres de la Compagnie se sont séparés, heureux d'avoir cimenté par quelques démonstrations cordiales les liens qui les unissent.

Nous recevons le communiqué suivant, auquel nous donnons avec plaisir place dans nos colonnes:

Régiment des Volontaires Français.

—Célébration de la Sainte-Barbe.—Les Français de la Nouvelle-Orléans organisés en compagnie d'artillerie, avaient résolu de célébrer la tradition et ont fêté hier la Sainte-Barbe.

Selon l'usage consacré, *Artilleurs et Sapeurs du Génie* se sont donné la main, et, sous les charmants ombrages du jardin Beauregard, situé sur les bords du Bayou St-Jean, cette incomparable petite *guérilla*, désespoir de tant d'envieux, est allée prendre son essor au souvenir de la petite absente.

Un dîner tout à la fois champêtre et délicat confié aux soins de l'habile chef de l'établissement, M. Louis Blois, a prêté son aide irrésistible aux saillies les plus vives et aux toasts les plus chaleureux.

A la France, à l'union intime de tous les Français en Louisiane et au chef de la communauté française de l'Etat, M. le Consul, comte de Méjean, tels ont été les principaux sentiments acclamés par des braves fanatiques.

M. le Colonel Fortier qu'une attention délicate avait amené à présider cette charmante fête, a résumé de sa parole concise et animée les devoirs à remplir par ces compatriotes envers la cité hospitalière qui sait tendre aux étrangers une main si libérale, et, tout en dissipant certaines illusions qui tendraient à prétendre que les étrangers doivent, en face du danger, se montrer au premier rang et recevoir les premiers coups, a déclaré qu'au temps et lieu, les Français, dans les limites de leurs engagements, doivent faire preuve de reconnaissance et de courage, et, quand ils seront armés, affronter résolument et au risque de leur vie les indomptables patriotes qui combattent pour le droit imprescriptible de leur liberté.

La fête s'est terminée par la proposition unanimement acclamée d'un prochain banquet où viendraient fraterniser tous les Français de cette ville et auquel seraient au moins invités tous les chefs de corps composés de citoyens étrangers.

Anniversaire des Gardes d'Orléans.—Nous apprenons que le beau régiment des Gardes d'Orléans se propose de célébrer avec éclat, mardi prochain, l'anniversaire de sa création. Les soldats et les officiers sortiront en grande tenue et se réuniront à 3 heures précises à la caserne. La Batterie des Gardes sera attelée et occupera la droite. Nous ne connaissons pas de corps d'artillerie qui ait été organisé et équipé en aussi peu de temps. Les officiers commandant ce magnifique corps ont accompli un véritable tour de force. Six semaines après que les listes d'inscription furent ouvertes, la batterie, sortant d'une de nos principales fonderies et composée de six admirables pièces en cuivre dont deux rayées, était au grand complet, avec caissons, chevaux, harnais, &c. Quant aux artilleurs, confiés aux soins intelligents du lieutenant Ducatel, un des plus habiles et des plus infatigables instructeurs que nous possédions, ils exécutent déjà avec une remarquable précision toutes les manœuvres de l'infanterie ainsi que celles qui se rattachent spécialement à leur arme.

—Hier, les Volontaires Français Indépendants ont fait une sortie extraordinaire pour école de bataillon. Nous avons remarqué la précision des mouvements de ce nouveau Bataillon qui, sous les ordres de son commandant Brognist, s'augmente chaque jour de nouvelles recrues.

Gardes natives.—Une des compagnies des gardes natives de la Nlle-Orléans, sous le commandement du capitaine Louis Laisé, après avoir assisté à un banquet que lui a offert une famille respectable de cette ville, a paradé dans nos principales rues; on passant devant nos bureaux, le capitaine a fait faire halte à sa compagnie, qui a honoré l'*Abeille* de plusieurs hourrahs.

Nous prions le capitaine et ses hommes de vouloir bien agréer nos sincères remerciements.

La Plaine des Maquettes.—Il est généralement admis, dit le *Dimanche*, que la paix fût-elle signée demain et l'indépendance du Sud reconnue, la jeune confédération serait obligée d'avoir sur pied une armée permanente. Il faut savoir pouvoir l'avenir et nous entourer de toutes les garanties nécessaires au maintien de ce que nous aurons conquis.

La Nouvelle-Orléans, comme point capital des Etats Confédérés, doit être protégée par une garnison nombreuse. Son importance est reconnue et constatée. Les hommes spéciaux qui ont étudié la question de notre organisation militaire et de nos défenses sont unanimes sur ce point.

La présence d'un corps nombreux et stationnaire de troupes à laquelle nous devons nous attendre, nous impose quelques obligations au nombre desquelles il faut placer en premier lieu l'édification de casernes suffisantes et le choix d'un champ de manœuvres ou d'un vaste terrain propre à l'exercice de la garnison.

Dans la dernière séance du Conseil de Ville, l'alderman De La Barre du 3me district, a fait une proposition qui mérite l'approbation de la communauté. Il a demandé que la rue White, qui conduit à la belle plaine des Maquettes, fût remblayée afin de faciliter le passage de la Légion de la Nouvelle-Orléans qui a choisi ce lieu pour ses exercices.

Et maintenant, à qui appartient la plaine des Maquettes? Si elle appartient à la ville, nous serions heureux, à cause de sa proximité, qu'elle fût consacrée aux manœuvres de nos troupes. Dans le cas contraire, si elle est une propriété particulière, ne serait-il pas utile que le Conseil avisât? Nous n'avons pas trop de places publiques, et ce serait là une acquisition importante et utile.

La paix faite, la ville va prendre une nouvelle extension dans le sens de la profondeur. Le commandant n'aurait-elle pas intérêt à se voir ménager des espaces libres et d'une grande étendue là où vont s'agglomérer grand nombre d'habitations particulières et une population nombreuse? Il appartient à nos Conseils d'examiner et de résoudre cette question qui a bien son importance.

Interrogatoire de Clarisse Serimia et de Vital Leocar devant le recorder Adams.—Clarisse Serimia et Vital Leocar, accusés de tentative d'empoisonnement, ont comparu samedi matin, devant le recorder Adams.

L'enceinte de la Cour était encombrée d'auditeurs.

M. J. B. Cotton représentait l'Etat; l'Hon. Pierre Soulé était chargé de la défense de Mme Serimia.

Voici les témoignages:

Le Dr. John R. Zehender—Quelques jours avant le 21 novembre, je fus appelé auprès de M. Serimia. Le lendemain, j'appris qu'il était au marché. Deux ou trois jours plus tard Mme Serimia vint me dire que son mari dépensait tout son bien et qu'elle me demandait deux cents piastres pour le guérir de cette habitude. Je lui remis douze grains d'émétique tartrique pour qu'elle les lui donnât chaque fois qu'il serait ivre. Vers le 20 ou le 21 novembre, Mme Serimia vint m'appeler pour son mari; je le trouvai très abattu. Je demandai quel médicament il avait pris ou s'il en avait pris un; la me répondirent tous deux qu'il avait pris les pilules indiennes végétales de Wright.

Connaissant la composition de ces pilules, je soupçonnai que Serimia avait pris ou qu'on lui avait administré autre chose. Je prescrivis un stimulant d'eau-de-vie rectifiée et vingt grains de camphre.

Je priai Mme Serimia de passer chez moi afin que je lui donnasse quelque chose que j'avais oublié de mettre dans la bouteille. Je lui donnai un grain de morphine, avec ordre de l'ajouter à la teinture de camphre. Lorsque je lui remis, elle me dit qu'elle me donnerait deux cents piastres si je laissais mourir Serimia; je répondis très bien." Après avoir administré quelques cuillerées au malade, je vis qu'il était hors de danger.

Le même jour, Vital Leocar vint me voir et me dit qu'il me donnerait deux cent cinquante piastres si je laissais mourir Serimia; il ajouta que Serimia avait pris ces pilules de son plein gré et qu'elles le tueraient.

Le lendemain, je prescrivis de la teinture d'écorce et donnai à Mme Serimia un grain de morphine pour qu'elle l'ajoutât à la prescription. Serimia un petit quelques cuillerées et fut parfaitement guéri. Je demandai à Mme Serimia qui lui avait donné l'idée de tuer son mari, elle me répondit que c'était Vital, l'homme employé là. Je lui dis que ce Conseil prouvait que c'était un homme dangereux, que sa figure le dénotait.

Vital se présenta chez moi dans l'après midi. Je lui demandai ce qui l'avait porté à donner un semblable conseil à Mme Serimia, il me répondit qu'il ne l'avait pas fait; que Mme Serimia achetait, depuis deux ou trois semaines, d'une femme du troisième district, des poudres pour le tuer. Jeudi dernier, Vital vint me voir et me dit qu'il fallait que je lui donnasse du poison pour expédier Serimia, qu'il lui en voulait et ne se sentait pas tranquille tant qu'il ne l'aurait pas tué; que si je m'y refusais il se procurerait du poison, que Mme Serimia et lui juraient que c'était moi qui le leur avait donné et qu'ils me feraient perdre la vie par ce serment. Je lui dis que je le reverrais le lendemain, mais j'allai dans la matinée consulter M. Semmes ou M. Reynolds; celui-ci m'envoya auprès du maire qui me fit accompagner, à trois heures, par trois officiers de police. Ces derniers me remirent des poudres que je devais donner à Vital au Marché Magazine, le lendemain matin, à sept heures. Je donnai rendez-vous à Vital; il se présenta chez moi dans l'après-midi même et me dit qu'il ne serait pas au marché, qu'il ne prendrait rien de moi, qu'il fallait que j'apportasse les poudres chez Mme Serimia le lendemain matin et que je les lui remisse moi-même. "Et prenez garde, ajouta-t-il, pas de témoin." Il me dit qu'il me donnerait quinze jours pour tuer Serimia et que si je ne le faisais pas j'en subirais les conséquences. Le dimanche suivant, ils furent arrêtés.

Le témoin a déclaré, dans l'examen et le contre-examen, que lors de sa première visite au malade, les symptômes lui parurent être ceux d'une révolution de bile, à la seconde visite, ceux du choléra morbus; qu'il avait vu Vital dans la chambre de Mme Serimia et qu'il semblait embrasser celle-ci, &c., qu'il n'avait pas de raison d'en vouloir à Mme Serimia; que l'état du malade, le 21, était causé par des drogues empoisonnées; qu'il n'est pas chimiste pratique.

Prosper Foudenas—Je connais Vital, j'ai eu une conversation avec lui. Il me dit qu'il n'était plus l'employé de Serimia, qu'il ignorait qui le remplacerait; il offrit de parier quinze piastres que l'individu ne tiendrait pas la quinze jours et vingt cinq piastres que l'établissement serait fermé dans trois mois. Vital ajouta qu'il allait se cacher dans une maison et qu'on ne le reverrait point avant deux ou trois jours; qu'il serait vengé, mais ne se vengerait pas lui-même, qu'il se cacherait pendant dix ou douze jours ou davantage. Je ne l'ai entendu proférer des menaces contre qui que ce soit. Je ne lui ai jamais entendu dire que Serimia ne serait pas vivant dans quinze jours. Je ne sais rien de l'intimité entre Vital et Mme Serimia.

Mme Bolbert—Je connais les deux accusés, j'ai vu Vital. Après qu'il eut quitté la maison, je le vis souvent sur l'escalier, le soir, à neuf heures, avec Mme Serimia, et sortir de la maison, le matin, après le départ de Serimia pour le marché. Je ne les ai jamais vus ensemble dans d'autres circonstances suspectes.

Ant. Trauillo, lieutenant de police du Premier District—J'arrêtai les deux accusés, dimanche matin entre six et sept heures, chez Serimia. Mme Serimia sortait de la chambre où je trouvai Vital qui sortait du lit et s'habillait. C'était dans la chambre de Vital. Je venais de quitter Serimia au marché.

L'officier Wm F. Jolly, qui se trouvait avec l'officier Trauillo, a donné le même témoignage.

William Bolbert, frère de Mme Serimia, a déclaré qu'il demeure à Bonitgny depuis onze ans et a des relations amicales avec son beau-frère. Il n'a jamais rien entendu dire qui pût porter atteinte à la réputation de Mme Serimia. Son beau-frère lui a dit que quand il s'enivrait elle le lui reprochait et qu'elle avait raison.

François Courtade a déclaré qu'il connaît Mme Serimia depuis huit ou neuf ans, et qu'il habite la maison depuis six ans et demi. Il y mange tous les jours et vit en bonne intelligence avec Serimia. Il n'a jamais rien entendu dire contre Mme Serimia.

—M. Soulé a fait un magnifique plaidoyer. L'espace nous manque pour en donner même un compte rendu. Il s'est appesanti sur l'absence de preuves et sur ce que M. Serimia l'aide dans la défense au lieu d'être du côté de la poursuite.

—Le recorder annoncera sa décision ce matin, à 10 heures.

PRODUITS DE L'OUEST.—Il est arrivé hier, de Memphis, de la farine, des pois, du maïs, du riz, du tabac et des pommes de terre, bœuf salé, whisky, son, avoine, graines de coton, cuirs, fer en barres, fois, clous, pommes, seigle, (blé. En outre, des porcs et des bœufs.—Quelques centaines de sacs de café ont été également envoyés de Memphis.

De la côte—Sucre et mélasse.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

DEVOUEMENT—Suite.

A cette même heure, les valets, après s'être réconfortés d'une collation, à l'exemple de leurs maîtres, prenaient aussi leurs ébats dans le village.

Marthine était à l'écart. Assise sur le rebord d'un fossé, dans un endroit solitaire, les pieds pendants et croisés, la main posée en abat jour vers son front pour se garantir du soleil, la jolie chambrière lisait une lettre, que son autre main tenait posée sur ses genoux.

Elle y trouvait les lignes suivantes:

"De Jean Tripot à mademoiselle Marthine.

"Vous vous souvenez du moulin de la Galette, de ce lieu cher à mon cœur, où j'ai eu le bonheur de vous amuser pour la première fois. Ce moulin est à vendre. Et à présent que la mort funeste et à jamais regrettable de mon maître me laisse sans emploi, mon vœu le plus ardent serait d'acheter cette demeure pour y passer la vie avec vous.

"Il me faudrait donc faire l'acquisition du moulin, et, avec votre permission, vous enlever de chez madame la baronne de Chantal.

"Pour acheter le moulin, il est vrai que je n'ai pas d'argent, mais je possède une industrie qui pourrait m'en rapporter et me permettre de payer peu à peu l'établissement. *Je vends des nouvelles.* Je répète ce que je sais des bruits du jour à un brave militaire, qui me les paye largement. La première fois, je lui ai rapporté des choses dont il a paru faire beaucoup de cas; dernièrement, après avoir appris de moi une nouvelle qui n'était pourtant pas trop sûre, il m'a dit aussi que je lui avais rendu un grand service.

"Il doit y avoir bien d'autres gens que mon sergent d'arquebusiers friands de connaître les bruits de ville, les *on dit*, les cancans: je pourrai donc étendre mon commerce. D'autant mieux que l'établissement de moulin ne doit pas manquer de *laquais* de langues, et m'amènerait en même temps des pratiques à qui les répéter, moyennant rétribution.

"Quant à ce qui est de vous dérober à votre saint domicile, mademoiselle Marthine, je m'en fais fort; ces choses là me connaissent et vont toutes seules avec moi.

"Je dois tout vous dire, ô vous avec qui je vais partager la destinée! J'ai eu une jeunesse très aventureuse. M'ayant pas eu directement de patrimoine, il m'a fallu prendre mon bien où je le trouvais. En envisageant les choses sous ce point de vue, vous excuserez la profession que je m'étais autrefois permise, de m'introduire un peu dans les maisons sans frapper à la porte, et d'emporter sans le consentement du propriétaire, des chèvres, des brebis, des poules. Accoutumé aux moyens nécessaires pour pénétrer dans le bercail le mieux fermé, où se trouvaient ces volatiles, je saurai vous voler de même......

—Etre volée comme une poule! s'écria Marthine en laissant tomber la lettre.

Mais se reprenant.

—Tripot est pourtant un bon enfant, dit-elle, blond et doux comme un mouton...... Voyons le reste.

Elle lut:

"Je prie Dieu qu'il vous entretienne dans le profond ennui que votre sainte prison vous inspire; dans l'horreur des coiffes et des robes de toile qu'on vous y fait porter, et qu'il vous fasse voir d'un œil favorable la proposition de votre dévoué serviteur,

"JEAN TRIPOT."

—Il est certain, reprit-elle en réfléchissant, que la vie serait fort agréable dans ce moulin que fait tourner le vin et qui moud la galette... On doit être bien gai sur cette hauteur où souffle le vent, il n'y vient que des gens endimanchés, et on y dîne dans des bosquets; on y entend partout aller la musique pour faire rire et danser une noce!..... Et moi qui ai tant besoin de prendre l'air! moi qui me sens des ailes aux pieds..... Allons, monsieur Tripot, on verra ça!

Les divers entretiens et réflexions auxquels nous laissons livrées les personnes venues en pèlerinage à Aubervilliers, les retinrent ainsi pendant les premiers moments de cette journée

XV

LA CABANE.

A peu de distance d'Aubervilliers, et par une route de traverse qui venait de Bondy, deux jeunes femmes montées sur de jolis chevaux, mais sans aucune suite, cheminaient lentement.

Les deux amazones, d'une apparence délicate et frêle, menaient leur monture avec quelques difficultés, n'avaient pas l'air accoutumées à chevaucher ainsi seules à travers champs.

Celle qui venait un peu en avant portait une toilette élégante de forme, riche de broderies et de dentelles, mais, loin d'avoir recherché volontairement cette parure, elle faisait ses efforts pour la dérober entièrement sous une longue enveloppe unie. Tandis que cette cape de soie blanche glissait le long des franges dont était bordée la route, la physionomie, qui se pro-[illegible], aspect se détache de l'ensemble d'une figure, paraît en celle-ci un profond accablement.

Cette jeune voyageuse était Claire d'Entragues, enfant de dix-sept ans à peine, il y avait peu de jours encore l'une des plus charmantes parées des tons chauds de la fleur du Midi, et maintenant déjà décolorée et abattue sous le velours noir qui couvrait son visage.

Lucienne la suivait. La jeune chambrière attachée à la destinée de mademoiselle d'Entragues, était pour celle-ci une confidente naturelle, et, en ce moment, la seule personne qui lui restât au monde.

Claire, en cheminant ainsi depuis une lieue, avait gardé un triste silence, seulement par instant un nom venait sur ses lèvres, murmuré avec un accent de regret amer: c'était celui de *Marie de Beauvilliers.*

Pourtant, à une montée où l'ombre s'effaçait de la route, mademoiselle d'Entragues, fatiguée de la chaleur, ôta son masque, qu'elle suspendit à l'arçon de la selle, et appelant Lucienne à ses côtés par un mouvement de tête, lui demanda:

—Enfin, que t'a-t-on dit hier à l'hôtel de Montbarre?

—Je l'ai déjà répété mot à mot à mademoiselle, répondit la jeune suivante.

—Je l'ai si tête si malade! murmura Claire en pressant son front de sa main.

—On m'a dit, reprit Lucienne, que depuis huit jours la duchesse de Montbarre n'avait point reparu chez elle.

—Alors on ne peut pas la voir?

—Non sans doute, puisqu'elle n'y est pas.

—Ensuite?

—Comme je vous le disais, mademoiselle, je me suis adressée à un valet de chambre, en m'appuyant de votre nom, pour qu'il me répondît plus nettement. Il m'a dit que mademoiselle de Montbarre parcourt continuellement les campagnes, accompagnée de deux ou trois de ses gens. C'est par ces valets, que M. le duc a envoyés près d'elle, qu'on sait à peu près celui où elle se trouve et la vie errante qu'elle persiste à mener.

—C'est étrange.

—Mademoiselle de Montbarre a toujours eu une existence un peu extraordinaire; il paraît que M. le duc, quoique profondément attristé de l'absence de sa fille, ne s'en étonne pas; et dans la maison, où l'on est accoutumé à son genre de vie, peu commun chez les nobles dames, on ne remarque pas beaucoup plus cette nouvelle fantaisie de courses continuelles.

—Oh! pourtant, dit Claire avec une sourde et violente impatience, je voulais la voir.

—Hélas! mademoiselle, dit Lucienne d'une voix plus basse, il me semble que vous devez avoir bien d'autres soucis dans l'esprit que celui d'une visite à rendre!

—Tu ne sais pas...... tu ne, peux pas comprendre!

Puis Claire baissant la tête et se parlant à elle même:

—Oh! le sort m'avait placée entre un bon et un mauvais génie. J'ai suivi l'influence du dernier...... je voulais au moins lui reprocher mon malheur!

Puis avec un accent brusque et désespéré:

—Sais-tu, Lucienne, que, dans ce moment, me voici sans savoir que devenir au monde?

—Mademoiselle....

—Oh! le roi a été bien cruel, et sa conduite envers moi est affreuse!......Six mois de soins continuels, de poursuites ardentes, tant de séductions employées pour m'attirer à lui, tout cela ne promettait, mon Dieu! que quelques jours......puis un abandon indigne!

—C'est la fatalité qui a amené à la cour....

—Oui, cette Charlotte de Monmorency.

—Moins charmante que vous, sans doute.

—Si..... un astre de beauté, à ce qu'on dit...

L'astre l'a foudroyé de ses rayons, le pauvre roi! il en est resté fou.......

—Vous ne savez point encore jusqu'à quel point il vous trahit.

—Depuis trois jours il n'est pas revenu à la *chaumière royale*.

—La cour est à Fontainebleau.

—Où Henri IV donne une fête à mademoiselle de Montmorency.... Et moi, je suis restée seule!

—Eh bien malheureuse, c'est vrai!

—Oui, bien malheureuse dans ce palais dont il m'avait faite souveraine..... Ah! cette souveraineté donnée par l'amour d'un prince est le présent le plus funeste. Quand l'amour se retire.... quand le vent change, il n'en reste plus que l'apparence dérisoire. N'étant plus rien, on se trouve encore déguisée en reine, et on se sent mourir à la fois de douleur, de honte et de ridicule.

—Vous vous êtes enfuie de ce palais, qui devait vous prodiguer son luxe, ses douceurs, mais vous tenir bien enfermée sous ses grilles.

—Oh! cela n'a pas été difficile, les officiers du roi n'ont guère eu souci de garder la femme dont leur maître ne se souciait plus. Ils nous ont vues monter à cheval, sortir par les jardins, sans seulement tourner la tête pour savoir de quel côté nous allions.

—C'est cette lettre d'hier au soir qui vous a décidée.

—Je ne sais.... je n'aurais jamais cru qu'on pût tant souffrir en trois jours!

—Et cela parce que cette femme......

—Je ne faisais un plaisir et un jeu d'ôter le cœur du roi à ma sœur Henriette; on me rend avec la même légèreté le mal que j'ai fait.

—Cette belle jeune fille n'est pas moins un serpent......

—Ah! dans ce monde de fleurs, où vous courez au bonheur de plaire, d'être aimée, il y a toujours le serpent.... la rivale!

—Seigneur mon Dieu!

—Pauvre Marie de Beauvilliers, ton ombre m'avait bien dit tout ce que je souffrirais......

Moi aussi, j'ai eu bientôt trouvé ma *Gabrielle!*

Ces derniers mots s'éteignirent dans un soupir de Claire.

Puis elle retomba dans un morne silence, où son cœur broyé, déchiré, distillait les larmes qui venaient baigner son visage.

Elles avançaient entre les terres cultivées du château de Darcy et l'étendue nue et marécageuse de l'endroit nommé *les Petits Ponts.*

(*A continuer.*)   CLEMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 7 décembre.

COTON.—Il y a eu d'autres ventes de coton à livrer plus tard. Les transactions de la semaine dernière comprennent 3600 balles.

TABAC—Aucune vente n'a été annoncée.

SUCRE—Marché ferme, bonne demande, à la hausse d'hier, pour les qualités inférieures. Les ventes comprennent environ 1200 boucauts. *Fair à fully fair*, 3 @ 3¼ cts.

MELASSE—On répond plus volontiers à la demande et les prix sont plus faciles. Environ 2300 barils à 14½ @ Pinferieure, 16 @ 17 et 17½ la fermentée, suivant la qualité, et 18 @ 18½ le prime à choix. Quelques demi-barils à 22 cts le prime.

FARINE—Aucune transaction.

MAIS—Environ 500 sacs, en plusieurs lots, à [illegible] 85 cts le boisseau du blanc et du mélangé.

BLE—720 sacs de rouge à $1 [illegible], et un petit lot de blanc à $2 le boisseau.

AVOINE—Baisse. 100 sacs à $1 25, et 130 ([illegible]) à $1 35 le boisseau.

SON—200 sacs à $1 90, et 300 à $2 les 100 livres.

FOIN—50 balles de Crab Grass à $25 le tonneau de qualité inférieure, et $30 la bonne qualité.

COW PEAS—100 sacs à $1 40 le boisseau.

BŒUF—Un lot de 225 barils de prime et de prime mess a été offert à $30 le baril. Les acheteurs ne se présentant point, le lot a été envoyé à Memphis.

TOILE D'EMBALLAGE—100 balles de l'Inde, à 24 cts la livre.

SACS EN FIBRE—100 balles à 38 cts la livre.

BACON—Les jambons gazés au sucre se détaillent à 28 @ 30 cts la livre. Première main, 25 cts la livre.

WHISKY—Hausse. Le rectifié se détaille à $1 10 @ $1 15 le gallon.

GRAISSE—La prime en barillet se détaille à 28 @ 30 cts la livre.

PORC—Le mess se détaille lentement à $44 @ $45 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 9 décembre 1861.

Reçu depuis samedi matin 345 bœufs du Texas, 54 bœufs de l'Ouest, 915 porcs et 27 veaux. Vendu 387 bœufs du Texas, 174 porcs et 188 veaux. A vendre 1332 bœufs du Texas, 80 bœufs de l'Ouest, 1313 porcs, 548 moutons et 151 veaux.

Décédée, le 8 décembre, à 11 heures et demie P. M., MARIE IRMA HERMINIE DUCOURNEAU, fille de feu Léon Ducourneau et Louise Clara Courtault, à l'âge de 9 ans. Les amis et connaissances sont priés, sans autres invitations, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Son corps est exposé rue Moreau, No 414, entre Champs Elysées et Marigny, chez son grand père.

SERVICE FUNEBRE

Un service funèbre sera célébré jeudi 12 du courant, à 7 heures et demie du matin, à l'Eglise Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feu ANTOINE ANGELAIN. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de la famille

ATTENTION.

☞ Jolie petite résidence à l'encan par le shérif.—Nous appelons l'attention publique sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, au City Hotel, rue de la Commune d'une jolie petite résidence, située à l'angle des rues Labarpe et Robertson, 3me District.

☞ Voir aux annonces.

ON DEMANDE—Un jeune homme fort, pour le service d'une grocerie, qui désire qu'il soit entendu à ce genre d'affaires et parle le français et l'anglais. S'adresser à la grocerie encoignure Bourbon et Saint Louis   9 déc—1

NOTICE.

LE porteur d'un billet de la somme de $177 [illegible] souscrit par N. Duré, sous la date du 19 mars 1861, à son propre ordre et par lui endossé et payable à deux ans de date à la Banque de l'Etat de la Louisiane, en cette ville, avec intérêt à raison de six pour cent par an à compter de la date jusqu'à l'échéance, et à raison de huit pour cent de l'échéance jusqu'à parfait paiement, est prié de présenter ce dit billet pour en recevoir le paiement intégral à Paul E. Laresche, notaire public, angle de la Bourse, No 56, entre Conti et Bienville.   9 déc—1

Armes pour le gouvernement.

LES personnes ayant des fusils ou des baïonnettes à donner au gouvernement, sont priées de s'adresser à l'Agence de la Confédération, dans le rue du Camp, No 15.

Major-général M. LOVELL,
Commandant du Département No 1, A. des E.-C.
BALLARD S. DUNN,
Chapelain et agent.   9 déc—6t

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux, à vendre par J. ALBRECHT, No 162, rue du Canal.   9 déc

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—36 barriques vin rouge Bordeaux, bonne qualité.
700 caisses vin rouge Bordeaux, diverses qualités.
5 do. vermouth.
100 caisses et paniers vin de Champagne diverses marques.
15 futailles vin de Sherry, en demi et quarts de pipe.
50 quarts de pipe vin de Porto.
51 caisses absinthe suisse A. Lecoultre, 50 do Kirsch.
20 futailles eaux de vie des marques Gautier Frères, Castillon, Seignette & Co, Pinet, Castillon & Co, Pinaud & Co, assorties de frères.
80 caisses fruits au jus.
15 do fruits à l'eau de vie.
100 do vin de Bourgogne.
25 do petits pois au naturel.
10 do de 100 quarts boîtes pâtés truffés.
10 do de 50 2 boîtes pâtés du Périgord.
En magasin et en douane, à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 59, rue Douane   9 déc

BLANC DE ZINC—800 livres blanc de zinc français, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 59, rue Douane.   9 déc

Petits Billets.

LES billets émis par J. & J. C. DAVIDSON seront reçus au pair en paiement de marchandises ou en paiement de toutes dettes.

Nous les échangerons pour des billets de la Confédération.

RIQUELA & JAMISON.   7 déc—6

AVIS.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Wm C. Duncan sont priées de les présenter sans délai, au soussigné ou à M. Martin Blache, avocat, rue Passage de la Bourse, No 55.

Exécuteur testamentaire. WM ARMSTRONG,
[illegible] près la rue St-Louis.   7 déc—6

Pharmacien.

UN commis pharmacien, capable de gérer un établissement et muni de bonnes recommandations, peut trouver une place avantageuse en adressant une lettre à L. 1,000.   7 déc—3t

Dix piastres de récompense.

Chien perdu.

PERDU le 28 novembre dernier, une jeune chienne à raie, noire et rouge, ayant au cou un collier neuf.

La personne qui la ramènera au No 123 rue du Quartier, recevra la susdite récompense.   7 déc—3

PIASTRES ET DOUBLONS MEXICAINS, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.   7 déc

COMPAGNIE DE

Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants
William Henderson,
Harmon Doane,
Wm H. Letchford,
David Taylor,
F. T. Parker.

Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants:
Wm Henderson, président,
Mark Walton, secrétaire et trésorier,
Jonathan D. Knox, surintendant.
Nlle-Orléans, 4 décembre 1861.   5 déc—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRE, ayant pour but, la manufacture d'*Huile de graines de coton*, dans la ville de la Nlle-Orléans, laquelle manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY, appert acte pardevant Edward Barnett, notaire public.

C. W. BRADBURY,
E. NAUTRE.   5 déc—10f

Olives et Capres.

75 caisses olives verdales.
75 caisses capres, à vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille-Levée.   4déc

AVIS.

LES marchands de tout genre, les modistes, &c. &c. sont prévenus de ne rien vendre à crédit à Mme Amélie Peychaud, née Lafferranderie, aucun compte fait par elle ne sera payé par le soussigné, sauf quelque obligation que ce soit.

A. A. PEYCHAUD.   4déc—6

La Malle Etrangère de Costa se ferme le 9 décembre, à 8 heures.

LES lettres, par cette malle semi-mensuelle, pour le Mexique, Cuba, les Indes Occidentales, Europe, seront reçues, au bureau du soussigné, rue de la Douane, No 16, jusqu'au 9 décembre prochain, à 7 heures. Le porteur spécial de la malle partira le 10 au matin.

Les lettres ouvertes pour une partie quelconque des Etats-Unis seront reçues par le Maître de Poste, pour être examinées, cachetées et transmises par cette malle.

ANT. COSTA.
Nlle-Orléans, 30 novembre 1861.   30nov—9

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes.   S. F. CASANAVE.   3 déc—1 m

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'argent et d'or, au

Bureau de prêts du Sud,

Rue de la Douane, No 82.   16 nov—1m

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 5301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 5302, tous deux datés du 26 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH,
Pour S. G. Cole.
Nelle-Orléans, 30 novembre 1861.   30 déc—2 m—[illegible]

Publication toute récente.

Une belle carte lithographiée de **LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.**

Prix—Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA, en donnant les sondages, &c. Prix, $1 50.

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

Il vient de se faire un fort assortiment de commerce. A vendre également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.

A vendre par HOLLE & Co. Passage de la Bourse, No 61, Nlle-Orléans   3 déc—1m

A VENDRE

600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 30, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M.   3nov—

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation. L. S. HEDRICK, Rue du Camp, No 17.   15 nov

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST CHARLES.

LUNDI soir, 9 décembre.

PANTECHNOPTOMON, tableau mouvant, et une série des événements les plus frappants dans la guerre de la *Liberté du Sud*; incidents comiques, effets scéniques, faits historiques, la BATAILLE DE MANASSAS et la fameuse course des Yankees.

Représentation tous les samedis à midi. Prix, 50 cents, enfants et domestiques (représentation de midi seulement) 25 cents.—Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie du soir et le spectacle commencera à 7 heures et demie.—Le contrôle s'ouvre à 9 heures du matin.—Les places à louer dans le couloir des premières.

THEATRE DE L'OPERA.

Grand Concert

Au Profit de l'Armée de l'Ouest,

Sous le patronage du

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

LES amateurs de cette ville donneront un grand Concert MERCREDI, 11 décembre, au THEATRE DE L'OPERA et à cette occasion le célèbre Oratorio de Rossini, le

Stabat Mater

sera chanté par un chœur de quatre-vingt-neuf dames et messieurs et un orchestre complet sous la direction de M. G. Collignon.

Prix d'entrée—Premières et secondes, loges grillées et parquets, $1 50.

☞ Les propriétaires de loges auront, jusqu'au 12 du courant, le privilège de les retenir et, après cette date, la liste des loges sera ouverte à tous les demandeurs.

☞ Les détenteurs de billets émis pour ce Concert sont respectueusement informés qu'ils peuvent les échanger ou que le montant leur en sera rendu en s'adressant à H. SUFFIER, au contrôle du Théâtre de l'Opéra.   9 déc—au 11

LE STABAT MATER.

☞ Une répétition générale du STABAT MATER aura lieu, au Théâtre de l'Opéra, LUNDI, 9 du courant, à 8 heures du soir. Les exécutants sont instamment priés d'être exacts. Entrée par la rue Toulouse.   7déc—2

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1861.

Ordre spécial—No 15.

Mardi, 10 du courant étant l'anniversaire de la formation du corps, le Régiment prendra les armes et se réunira à la caserne à 3 heures P. M. très précises.—Armement et équipements complets (avec sac à dos), Bouquet au canon du fusil.—Les officiers en tunique.

L'artillerie prendra la droite, et devra être attelée.

C. MASSIEU
Lieutenant-Colonel Commandant
E. FUECH,
Adj. Major.

Quatre cinq tambours trouveront de l'emploi en s'adressant au Lieutenant-Colonel 47, rue Conti, encoignure Passage de la Bourse.   9 déc—2

Batterie des Gardes d'Orléans.

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DU RÉGIMENT

Nouvelle Orléans, 9 décembre 1861.

Les membres de la Batterie se réuniront, à la caserne, rue de l'Esplanade, MARDI 10 décembre, à deux heures P. M. précises. La Batterie sera attelée.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine, BENJ. BUISSON,
E. H. REYNES,
Sergent-major   9déc—2t

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans.

PRIMERA COMPANIA—Siendo hoy el dia señalado para el ejercicio de la espreneda, se previene a los voluntarios que la componen la mas puntual asistencia recordandoles lo prevenido por la orden del Coronel que los que falten sin un motivo justo seran castigados segun tiene prevenido S. E. el Gobernador.

Nueva Orleans, dic 7 de 1861.
De orden del Capitan.
JOSE PLANELLAS
9 dic—1   Sargento Primero

LÉGION FRANÇAISE

Ordre No 84—Nelle-Orléans 9 déc 1861.

L'école de Bataillon aura lieu AUJOURD'HUI, 9 du courant, pour la première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième compagnie et le Bataillon des Voltigeurs Appel à trois heures et demie précises. Uniforme, armement et équipement complets.—Le pantalon dans la guêtre.   ALBIN ROCHEREAU,
Chef de Bataillon.
9 déc—1   CH. LAFFON DE LADÉBAT Adjt-Major

LEGION FRANÇAISE

Compagnie des Voltigeurs

Les membres de cette compagnie sont prévenus qu'à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre l'école de bataillon aura lieu le lundi de chaque semaine, et l'école de peloton le vendredi.

Les deux écoles auront lieu aux mêmes heures qu'auparavant, réunion aux mêmes endroits. Assemblée générale mercredi 11 décembre, à 8 heures et demie précises, pour affaires importantes et rapports de comités.

Par ordre du capitaine   G. ROMAIN,
9 déc—1   Sergent major

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les membres composant la 1ère et 2ème compagnie, du 1er bataillon, se réuniront aujourd'hui 9 du courant, à quatre heures du soir, à leur caserne, pour prendre connaissance de certains objets concernant l'organisation. Les exercices auront lieu, jusqu'à nouvel ordre les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. Il y aura, en outre, école des gardes pour les sous-officiers et caporaux, tous les mercredi à six heures du soir.

Par ordre du Colonel,
Le Chef de bataillon, PASCAL SERVAT.
9 déc—2t

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS

Aujourd'hui LUNDI, le 9 décembre, il n'y aura pas d'exercice pour la Première Compagnie.

Par ordre du commandant Brognist.
Le capitaine adjudant-major
9déc—1f   LAMURE

LÉGION FRANÇAISE

Première Compagnie—Ordre No —Les membres de cette Compagnie ayant à élire un représentant au Conseil d'Administration, sont invités à rester à la caserne après l'exercice de lundi 9 courant.

Si l'exercice n'avait pas lieu, la dite élection aurait lieu au local, en bourgeois, à six heures et demie P. M.

Par ordre du capitaine,
C. LANDRODIE, Sergent-Major
N. O., 7 décembre   7 déc—2

Deuxième Compagnie des Chasseurs d'Orléans 1814-15.

Le cadre de cette Compagnie n'étant pas encore formé, quelques membres de plus seront reçus.

Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées de s'adresser chez A. D. Garcia [illegible], rue Bourbon.   7 déc—2

Legion Española.

Orden general No 9.

Desde el lunes 9 del actual, los ejercicios por compañias empezaran a las 4 de la tarde, en los dias señalados para cada una. La reunion será en la sala, para de alli salir al campo si el tiempo lo permitiese. A la hora indicada, en punto, se pasará lista, y al que falte, sin fundado motivo, se le aplicarán las penas del reglamento.

Se recuerda a los sargentos y cabos que han faltado ultimamente, la obligacion que tienen de asistir a la Academia de oficiales los martes y sábados.

El Comandante,   P. AVENDAÑO.
7 dic—2   P. GUMA, Ayudante

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF
Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 15, de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 166, approuvé le 15 mars 1855. —Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

[Sceau]   THOMAS O. MOORE.
Par le Gouverneur:
7nov—au 5jan   P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM. J. REISS & Co. (rue Robertson, No 197.) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées.   21 nov—1m

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

34 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TUFERY, No 150, rue Royale, de 9 à 3 heures.   30 nov—1m

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal.

Ses prix ne sont pas ceux des charlatans.   16nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi dito Sauterne, à vendre au prix modéré, pour clore une factore—Egalement bouchons à vendre   J. F. CLAY,
18 nov—1m   rue Royale, No 52.

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 9 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi.   GEO. H. ROZET,
28nov—au 9 déc   Secrétaire.

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 157, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts.   21nov—

BATISSES PONTALBA,

A louer.

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Nouveau Canal et Exchange Alley.

1200 carottes Tabac Perrique, de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques. A vendre par   E. BOURGEOIS,
22 nov—1m   18, rue Conti

Café de Havane.

30 SACS CAFE de la Havane, à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée.   30nov—1m

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en botte, ainsi que du Mason County pour cape et trippes, par GUNTHER, RODEWALD & Co., 62, rue Poydras.   27 nov—1m

A louer.

Une jolie résidence rue Ste. Anne, entre Prieur et Johnson, ayant 8 pièces dont 5 dans la maison et trois dans la cuisine (ouvrage fini) Prix $20 par mois, pour les clés. S'adresser en face de la propriété.   8nov—1m

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis, sur commande, en petits paquets de 4 et en numéros assortis 6/12

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE,
23 nov—1m   Propriétaire.

VENTES A L'ENCAN.

Chevaux en bois, Lampes, &c.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 9 décembre 1861, à midi, il sera vendu, sur les lieux, chez M. Blois, en face du Pont du Bayou St Jean et de l'autre côté du Pont, sans aucune réserve 5 CHEVAUX en bois, 2 VOITURES et 2 ORGUES, glaces, lampes, &c.

Conditions, comptant, sur les lieux.

Les acquéreurs sont priés d'aller visiter l'établissement qui sera ouvert dimanche prochain.   3 déc

VACHERIE! VACHERIE!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu LUNDI, 9 décembre 1861, à 11 heures du matin, encoignure du chemin du Bayou et la rue White, ancienne écurie de feu Carrère—

36 vaches, une partie fraîche en lait et les autres au moment de vêler.

3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes de provisions, la clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant et au-dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction.   6déc

VENTE SANS RESERVE.

Jaconas blancs, mousselines Suisses, &c., et marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 10 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Une facture jaconas blancs, mousselines Suisses unies et à rideaux, nansou, &c.

—ET—

150 lots marchandises sèches de saison telles que: indiennes, mousselines de laine, soieries, mérinos Ecossais, châles, manteaux, mantilles, toiles, mouchoirs batiste, corsets, cotonnade française, mouchoirs madras, fil à coudre, coton blancs et écrus, &c., &c.

Conditions—A la vente.   9 déc

Quincaillerie, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 11 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour clore un stock, baromètres, coupe-paille, charrues, moulins, fourches, chaînes et un bel assortiment d'articles d'étagères.

Conditions—Comptant sur livraison.   9 déc

VENTES JUDICIAIRES.

Y. & R. Lemonnier vs. Mary Ann Sirkles f de c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 4,361—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à E. T. Parker, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, 9 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins à l'adjudication de la propriété ci-dessus décrite, savoir—

UN TERRAIN de forme triangulaire situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Labarpe, Robertson, Claiborne et St Bernard, désigné par le No Huit, suivant plan dressé par L. H. Pilié le 1er mars 18[illegible], et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville. Ledit terrain, formé à angle des rues Labarpe et Robertson, et mesure, mesure américaine, soixante cinq pieds de face à la rue Labarpe, cent trente sept pieds deux pouces de face à la rue Robertson, et cent cinquante trois pieds sur la ligne courant de la rue Labarpe à la rue Robertson.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.   JOHN P. WALDEN,
9 déc—1   Shérif de la paroisse d'Orléans.

K. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicolas.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 646—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de décembre 1861, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 21 de décembre 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin d'habillements situé au No 195, rue de la Vieille Levée, entre celles Ste Anne et Madison. Deuxième District de cette ville, cédé par les insolvables à leurs créanciers, suivant bilan.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JOHN P. WALDEN,
9déc—9,12 14,17,21   Shérif de la paroisse d'Orléans.

Anatole de St-Crème vs la veuve J. Horace.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 20 de décembre 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un Café situé à l'angle des rues de la Vieille Levée et Jackson, Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour records.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JOHN P. WALDEN,
9 déc—11,14 17 20   Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. Weiss vs A. O. Carlos—No 24,895

QUATRIEME Cour de Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Ernest Morel juge de la quatrième Cour de Juge de Paix dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 décembre 1861, à midi, rue St Pierre, entre Chartres et Levée, à l'adjudication d'une voiture à quatre roues saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

ANTHONY PRADOS,
4déc—9,14   Constable.

Consulat Général Mexicain.

Nouvelle Orléans, Exchange Alley, No 48.

CE Consulat est notifié par les dépêches officielles reçues du Mexique, que le gouvernement de la République ayant été informé de la mort du dernier consul général F. Raiband, décida vu les circonstances, de confirmer le soussigné dans la charge de consul général comme Secrétaire investi des fonctions consulaires et qui les exercera dès ce moment jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Ce 6 décembre 1861.

Commandant de Bataillon F. RUTZ, Secrétaire.
6 déc—3

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende proviendra des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 16 courant.

ALFRED BOURGES,
5déc—au 31 déc   Secrétaire.

Loterie de Dons Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat, d'envoyer leurs dons le plus tôt possible, de manière à ce qu'ils puissent être classés, arrangés dans le Bazar et afin d'éviter une accumulation de travail au dernier moment.   6déc—

COAL—LES soussignés offrent à vendre du charbon de Pittsburgh en lot de 1 à 5 barils.

PAUL JUGE & FASSY,
62, Vieille Levée.

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O A. BELOT.

SEPT MILLE SIX CENTS cigares des marques les plus recherchées, telles que—

10,000 Londres Cabanas,	10,000 Toreno,
10,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Reinas Britanica
10,700 Ingenuidad,	1,700 Turquita,
9,300 Cervantes,	300 Conchitas,
250 Intimidad	10 000 Breves Intimidad

O A. BELOT, offre en vente, 20,000 cigares confédérés.

S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne   5 déc—1m

Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous le nom de Queyrouze Bros, et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze et Langsdorff et au même local.

LEON QUEYROUZE,
PAUL QUEYROUZE.
Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.   5déc—6f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 154, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER,
4 déc—au 6 janv   Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 154, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER,
4 déc—au 6 janv   Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

N. O. J. TISDALE,
3déc—30f   Trésorier.

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

BENJ. F. FLANDERS,
3 déc—au 22 j   Secrétaire.

Compagnie de chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

LA compagnie de chemin de fer de la ville ayant appris que les tickets émis par elle pour la commodité seulement, sont devenus un moyen de circulation dans la communauté et peuvent devenir un sujet de spéculation ou d'abus, a résolu que les tickets émis par elle ne seront pas reçus, à partir de ce jour, pour autre chose que ceux émis par la compagnie du chemin de fer de Carrollton, la compagnie du chemin de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ne seront reçus en paiement de passage.

7 déc—10f   WM P. SINNOTT, secrétaire

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 6 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette banque sera payé par la corporation et qu'ils sont par conséquent individuellement exemptés de payer ledit taxe.

L. BERNARD,
7 déc—   Caissier

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de la compagnie sera payé par la corporation et qu'ils sont conséquemment exemptés de payer ledit impôt.

BENJ. F. FLANDERS,
7 déc—6   Secrétaire.

Compagnie de Chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie, le troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

5déc—au 16   WM P. SINNOTT, secrétaire.

J. R. Jaffray & Co.,

7, St MILDREDS COURT,

Londres, (Angleterre).

AGENT M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans.   27 juil—6m

A LOUER.

La maison No 18, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser chez STERNOD & PIAGET, 48, rue de Chartres.   28 nov

VIN MUSCAT—40 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 33, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI, selon décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. W. L. Lavie, [illegible] l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle-Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs, vins, meubles de bureau, &c.

Conditions. Comptant.   6déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861, à 11 heures du matin, sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin du Gentilly, à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain—

100 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 4 taureaux, 6 chevaux, 4 mulets, 2 charrettes à lait et 2 à provisions, les ustensiles de la vacherie ainsi que la clientèle.

Conditions — Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $300, 3 mois; et au-dessus de $300, [illegible] mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente.   6 déc

Succession de Prescilla Griffith, épouse de Geo. B. Bowditch.

Argenterie, Plaqué, &c.

Vente pour le compte et aux risques d'un premier acquéreur.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 4 juin 1861, Dossier de la Cour No 17,870, il sera vendu en vente publique le LUNDI 16 décembre 1861, à 11 heures A. M., à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, pour le compte et aux risques de Mme Becker qui n'a pas rempli les termes et conditions de l'adjudication du jour qui a été faite le 24 juin 1861, à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse, les articles suivants savoir:

Cafetière en argent, pot à lait do, théière do, sucrier, do, cuillères et fourchettes, do. Couteaux dito, bijouterie, &c.

Conditions, comptant, à livraison   3 déc—4 16

Vacherie! Vacherie!

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu mardi, 10 décembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Clark, chez M Barthélemy Mayer—

16 belles vaches laitières.
1 mulet.
1 jument.
1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, au-dessus de $100, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.   5 déc

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Anna Seibel—No 14,053.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la mineure Christina Seibel, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
9déc—9 13,18   Député Greffier.

Succession de J. B. Boiron—No 17,073.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
9déc—9,13,18   Député greffier.

Succession de Henry HOMBERG—No 18,149.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
9nov—9éc 4 9   Député Greffier

Succession de H. B. CENAS—No 15,556

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
28nov—9éc 4 9   Député Greffier

Succession de Susan BRUDER, épouse de André MELLO, No 16,4[illegible].

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des mineurs ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
30 nov—déc 4 9   Député Greffier.

Succession de Christian MATHIS—No 18,507.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Walburga Steib a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son époux Christian Mathis, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
30 nov—déc 4 9   Député Greffier.

Succession de Lazare BAHAM—No 18 413

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
5 déc—5, 9, 14   Député Greffier

Succession de Dame Josefa HERNANDEZ, décédée épouse de José Prats—No 784.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Dame Anita Prats veuve de Miguel Hernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu la Dame Josefa Hernandez, épouse décédée de José Prats.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.   E. MICHOT,
6déc 9, 5   Député Greffier

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine P. E. Burke (J. A. Labarthe commis) fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et la Nlle Ibérie. Il part de Brashear City par les mercredis, vendredis et dimanches, à l'arrivée du convoi du railway des Opelousas; et de la Nlle Ibérie, tous les mardis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le frêt au même taux que les autres bateaux faisant un service concurremment avec les chemins de fer.   3 déc—1m

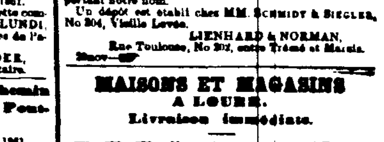

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & SIEGLER, No 304, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN,
Rue Toulouse, No 302, entre Tremé et Marais.   3nov—

MAISONS ET MAGASINS A LOUER.

Livraison immédiate.

Une maison très vaste, rue Toulouse, No 154,
Une maison rue St Pierre, No 127,
Une maison rue St Pierre, No 121,
Une maison rue St Pierre, No 170,
Une maison rue des Remparts, No 168,
Une maison rue Royale, No 219.

Livraison au 1er janvier 1862.

Un magasin rue de la Levée, No 341, actuellement occupé par A. Marquez.

Pour les conditions, s'adresser à BERNARD AVEGNO, 31 rue Carondelet   30 nov—1f

A VENDRE PAR F. FRATS & CO, No 28, Common, Place—

5000 Regalia Cinto de Brion.
2700 Caradores de Partilis do.
3000 Regalia del Rey Coberga.
5000 Breves Uriarte.
7500 Londres chicos do.
6500 Regalia Britanica Luson.
3000 Ricos Comerciantes Meridiana.
2000 Regalia Britanica.
4000 Regalia de Exportacion, Walter Scott, Flor. do.
7000 do do
2500 Caradores Flor de Morales.
2000 Londres Cabanas.
2500 Conchitas Segunda.

55,000 Cigares.   3nov—10f

Banque du Canal.

Nlle-Orléans, 26 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de neuf directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque à l'encoignure des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 9) de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après-midi.

27 nov—au 9 déc   A. H. KERNION, caissier.

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER,
20 nov—au 18 déc   Caissier.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co,
No 137, rue du Canal.   3sept—

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.   3sept—

Pas de Mercure!

MALADIES SECRETES.

Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies nouvelles et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr. Ricord fait de si brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les fleurs blanches, etc., etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie aux Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, accidentelles, et celles causées par le MERCURE, telles que: Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc. etc.

E. GAUDOZ,
3sept—6m   encoignure Conti et Bourgogne.